

Mission d'information sur le contrôle des crèches

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 10 octobre 2024 -

Le 9 octobre, la Commission des Affaires sociales du Sénat a voté la création d'une *mission d'information sur l'efficacité du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant* et confié les rôles de Rapporteurs aux Sénatrices du Bas-Rhin Laurence Muller-Bronn et de la Haute-Garonne Emilienne Poumirol ainsi qu'au Sénateur du Nord Olivier Henno.

La FFEC et ses 1100 entreprises adhérentes espèrent que cette nouvelle initiative parlementaire permettra, au-delà du constat et des 211 propositions déjà posées par les 6 derniers rapports, d'enclencher des actions concrètes.

La FFEC demande notamment, depuis plusieurs années, **la mise en place de contrôles annuels aux résultats rendus publics, basés sur des règles nationales, publiques, exhaustives et opposables pour toutes les crèches de tous statuts et tous territoires**, la création d'un indice de qualité d'accueil de l'ensemble des crèches ainsi qu'un plan d'urgence de formation de professionnels de la Petite Enfance.

Agnès Canayer, Ministre chargée de la Famille et de la Petite enfance, l'a rappelé : « *Il y a beaucoup de structures qui fonctionnent extrêmement bien. Il y a des professionnels qui sont très engagés, très qualifiés et qui agissent au quotidien pour faire en sorte que les enfants puissent s'épanouir le mieux possible, que les parents puissent être sécurisés dans la conciliation de leur vie professionnelle et leur vie personnelle* »¹.

Dans le cadre de la démarche active et transparente pour convaincre de la nécessité d'agir enfin pour faire de la qualité d'accueil des enfants une priorité absolue pour tous les acteurs de la Petite Enfance, **la Fédération se tient donc bien évidemment à l'entière disposition des Rapporteurs.**

Elle souhaite que ses propositions appuyées sur l'expérience terrain des 3 000 crèches et micro-crèches adhérentes et l'engagement de ses 28 000 professionnels se concrétisent en actions effectives, au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels qui les accueillent.

La FFEC a proposé plusieurs **amendements au PLFSS pour 2025** pour une mise en œuvre rapide de ces mesures et rappelle que ceux-ci sont **librement accessibles sur le site internet de la fédération, rubrique « [nos actualités](#) ».**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creeches.com

A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2024

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **1 100 entreprises** adhérentes représentant **3 000 établissements**, soit plus de **68 000 places de crèches** en France et employant **28 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres² qui](#) en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la *bienveillance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.*

¹ Public Sénat 9 octobre 2024 : <https://x.com/publicsenat/status/1843901073100022149>

² La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))